

Le Temps 24.9.2011

Grand ménage dans les prisons

> **Valais** Un audit dénonce d'importantes lacunes

> La prison de Brigue doit fermer

Xavier Filliez

Exploitation de détenus à des fins privées, direction décapitée au centre de détention pour mineurs de Pramont, malaise au sein de la médecine pénitentiaire. Les prisons valaisannes attendaient leur autopsie depuis longtemps. Le système carcéral a, surtout, été plusieurs fois épingle par les commissions, nationale et européenne, de prévention de la torture pour les mauvaises conditions de détention imposée à ses détenus administratifs (requérants d'asile).

Un audit, présenté vendredi à la presse sur le bucolique domaine agricole de la colonie pénitentiaire de Crêtelongue (Granges), confirme la nécessité d'un grand ménage. Premier grief soulevé par l'expert, le Dr Benjamin Brägger, ancien responsable du service pénitentiaire du canton de Neuchâtel: un cruel manque de personnel. Avec 285 prisonniers et 112 employés, les établissements pénitentiaires valaisans (EPV) présentent «un des ratios personnel/détenus les plus faibles de Suisse» ce qui in-

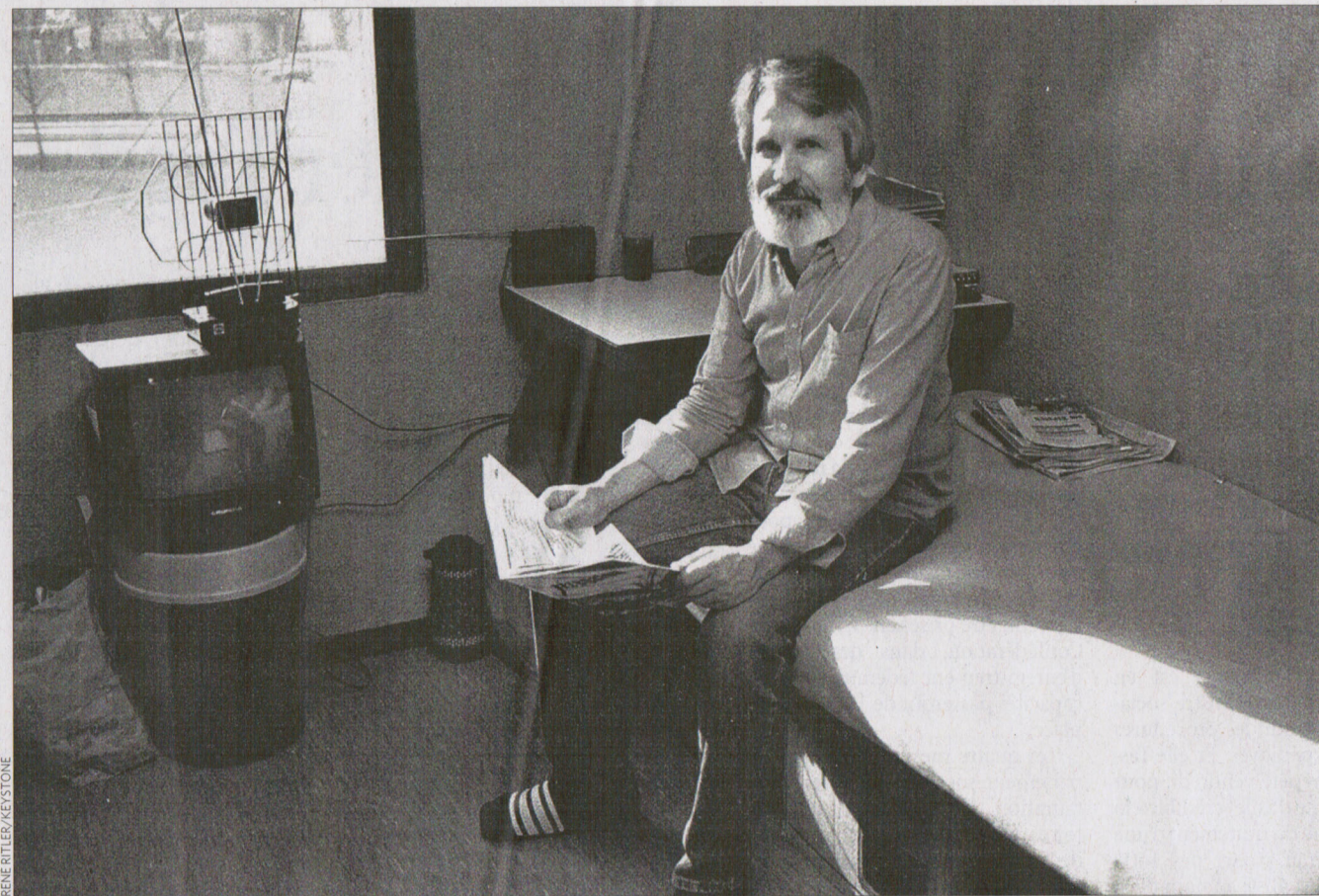
flue, en cascade, sur les dysfonctionnements constatés sur le terrain.

Les prisons valaisannes seraient régies par une monomanie sécuritaire, avance-t-il. «La sécurité c'est important. Or, le code pénal suisse exige un accompagnement des détenus qui favorise leur resocialisation et diminue les risques de récidives. Ces mesures sont trop peu développées en Valais.» Incidence plus concrète de cette carence en personnel: il n'y a aucun agent de surveillance en service la nuit à la prison préventive de Brigue.

Absurde, voire illégal

L'audit préconise la création de 22 postes au minimum. Une mesure qui doit être assortie d'une réaffectation des sites. Les prisons préventives ne sont en effet remplies qu'à 50%, alors qu'il manque des places dans les centres d'exécution des peines. Une vingtaine de places font défaut dans les établissements de détention administrative. Si l'on ajoute à cela des infrastructures parfois désuètes ou qui «ne répondent plus aux standards du point de vue du droit d'exécution» comme la prison de Brigue, on rencontre parfois des situations absurdes voire illégales.

Ici, des détenus en semi-liberté qui doivent être placés pour la nuit dans des quartiers de haute sécurité, là un dangereux criminel qui doit être logé dans une prison préventive en attendant qu'une place se libère dans une prison romande en vertu du concordat. L'héberge-



Le braqueur Walter Sturm dans la prison de Brigue. Il s'était battu contre ses conditions de détention, avant de s'échapper. BRIGUE, 27 MARS 1993

RENÉ RITLER/KEVSTONE

ment mixte de la population de requérants d'asile soumis à la loi sur les mesures de contraintes est également «inacceptable», aux yeux de la conseillère d'Etat en charge de la sécurité Esther Waeber-Kalbermaten, qui prend acte de ce sombre tableau mais le tempère.

«Nos prisons sont, dans l'ensemble, à jour sur le plan des normes de sécurité. La prison des Iles est même à la pointe mais c'est une prison préventive. Quant à la colonie pénitentiaire de Crêtelongue, qui est un établissement d'exécution de peines en milieu ouvert, elle doit être rénovée. Nous avons besoin de davan-

tage de places en milieu fermé. Il est vrai que l'accueil de détenus dangereux qui nécessitent des mesures d'accompagnement ne se fait pas dans des conditions optimales.»

L'audit, qui recommande la fermeture de la prison de Brigue, prévoit une réorganisation en quatre sites. Martigny pour la détention administrative, Crêtelongue pour les détentions en milieu ouvert (nouveau bâtiment cellulaire) et la semi-détention. Une section fermée doit aussi y être construite. Accessoirement, la vieille coutume qui consistait à engager des détenus à prix d'amis pour des travaux privés,

doit être abandonnée, recommande l'expert.

La prison des Iles, à Sion, sera affectée à la détention préventive et aux détentions anticipées. Pramont, enfin, se concentrera sur l'exécution des mesures pour mineurs. «Pramont, commente la ministre, accueille une population très hétérogène, des mineurs pour des mesures judiciaires aussi bien que pour des mesures disciplinaires, des jeunes adultes pour de la détention et d'autres pour de la préventive. Nous devons réfléchir à un recensement.»

Actuellement, le système carcé-

ral valaisan est organisé en trois services distincts. «Cela compromet le suivi adéquat des détenus, nécessaire pour limiter les risques de récidive», met en garde l'auditeur citant, à titre d'exemple, l'affaire Lucie, cette adolescente fribourgeoise tuée par un récidiviste dont l'itinéraire carcéral était à cheval sur plusieurs services et plusieurs cantons également.

L'expert propose donc la création d'un service pénitentiaire unique comme dans les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, et l'élaboration d'une loi sur l'exécution des peines.